

Accompagnement des entreprises relevant des métiers artistiques et culturels

L'OGACA conseille les entreprises relevant des métiers de la création dans les domaines liés à la gestion, la comptabilité et la fiscalité.

Notre accompagnement est adapté à votre structure et à vos besoins.

Sur votre demande, nous pouvons vous proposer un accompagnement sur mesure / formation (en vous aidant à établir vos documents annuels et en contrôlant votre dossier) ou, si vous le désirez, une prise en charge globale de votre gestion.

**L'accompagnement/formation vous permettra de gérer au mieux votre activité et concerne l'acquisition des savoirs-faires suivants :**

- l'utilisation de logiciel de comptabilité et paye (normes et fonctionnalités)
- le suivi comptable et/ou la saisie
- l'établissement de factures et de contrats et la préparation des pièces
- le suivi budgétaire

Ce type d'intervention est également accessible aux bénéficiaires du RSA. La formation donne droit à un crédit d'impôts, grâce au DIF.

**La prise en charge globale de votre dossier comprend :**

- la tenue comptable
- l'établissement des déclarations fiscales et sociales
- l'établissement des documents annuels

### Accompagnement des associations

Le pôle "gestion" propose un accompagnement personnalisé des structures associatives, de façon ponctuelle ou régulière, par :

- un audit de la situation
  - analyse du cadre juridique, fiscal et social
  - appui technique pour vous guider dans les démarches administratives
  - choix d'un logiciel de comptabilité (avec ou sans analytique)
  - accompagnement à la gestion (devis, factures, contrats, mise en place de la comptabilité)
  - aide à la présentation des documents comptables en collaboration avec les responsables administratifs
  - mise en place d'outils de gestion
  - relais avec le Commissaire aux Comptes
  - aide à l'élaboration des budgets prévisionnels
  - élaboration de tableaux de bord
-